

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10^e jour du mois de mars 2020 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Louis Laurier, Jean-François Perrier, Dean Brisson, Benoit Gratton et Madame Fanny Véronique Couture.

Monsieur Donald Richard, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux rue Principale demande de paiement # 2 au montant de 161 125.14\$.
- 5) Changement luminaires de rues / recyclage des vieux luminaires.
- 6) Rencontre citoyenne.
- 7) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance :
 - Demande de subvention programme d'aide à la voirie locale volet accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales (chemin de la Rouge 758 847\$).
 - Résolution 2020.02.8031 de la MRC des Laurentides / Opposition aux dispositions du projet de loi 49 concernant les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales.
 - Séance d'information collecte des matières organiques le 14 avril prochain.
- 9) Dépôt du procès-verbal du CCU de la séance du 13 février 2020.
- 10) Demande de dérogation mineure pour le 233-235 rue Principale.
- 11) Approbation du programme d'inspection des rives et des installations septiques 2020.
- 12) Confirmation de l'utilisation des compensations visant l'entretien des routes locales 1 et 2.
- 13) Offre pour le remplacement du SCADA du système d'alimentation en eau potable.
- 14) Demande d'appel d'offres sur invitation /chlorure de calcium 2020/2021/2022.
- 15) Demande d'appel d'offres sur invitation / fauchage le long des chemins 2020/2021/2022.

- 16) Demande d'appel d'offres sur invitation / pour le balayage des rues pour l'année 2020/2021/2022.
- 17) Demande d'appel d'offres sur invitation / scellement de fissures 2020.
- 18) Demande d'appel d'offres sur invitation / marquage de la chaussée.
- 19) Demande de subvention programme d'assistance aux manifestations locales de la fête nationale du Québec / nomination d'un responsable.
- 20) Dépôt du règlement (2020)-100-28 de la Ville de Mont-Tremblant, ayant pour objet d'autoriser sous certaines conditions la résidence de tourisme dans les aires d'affectation faunique.
- 21) Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.
- 22) Inscription à la formation « entretien des parcs municipaux »
- 23) Demande pour décréter avril mois de la jonquille.
- 24) Demande d'appui de la députée fédérale programme TECQ.
- 25) Parc Famille Provost octroi d'un mandat à un biologiste et un arpenteur
- 26) Demande d'aide financière du Comité du Calvaire d'Huberdeau.
- 27) Demande de passage à vélo du Gran Fondo Mont-Tremblant (23 mai 2020).
- 28) Journée de la Culture 2020.
- 29) Projet de création d'une politique culturelle.
- 30) Comité politique familiale.
- 31) Abri et parc intergénération Frédéric Back 2020-2021.
- 32) Varia : a)
- 33) Période de questions.
- 34) Levée de la session.

RÉSOLUTION 33-20
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 34-20
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 11 février 2020 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 20-20 à 32-20 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-20
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9542 à 9570 inclusivement, pour un montant de 113 730,61\$ et des comptes à payer au 10/03/2020 au montant de 5 866.76\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5284 à 5324 inclusivement pour un montant de 22 168,95\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9542	Hébert Danielle, Morin Gilbert	Remboursement trop payé	913.06\$
9543	Provost Sylvie	Remboursement de taxes	545.79\$
9544	Bisson Michèle	CCU 13/02/2020	30.00
9545	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement	37.76\$
9546	Dubois Marcel	CCU 13/02/2020	30.00\$
9547	Eurofins Environex	Analyses d'eau janvier 2020	112.68\$
9548	Guindon Marguerite	CCU 13/02/2020	30.00\$
9549	Lapierre Samuel	Frais déplacement	52.15\$
9550	Morneau Sheppell Ltée	Mutuelle de prévention février 2020	76.42\$
9551	Ouellette Véronique	Remb. Frais non-résident	50.00\$
9552	Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Quote-part 2020 - 1er versement	27 315.00\$
9553	Tremblay Marie-Eve	Remb. Frais non-résident	50.00\$
9554	Association des Directeur Municipaux du Québec	Capsule Vidéo : Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens	86.23\$
9555	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9556	Bell Mobilité	Cellulaires février 2020	138.28\$
9557	Brandt	Remplacement planétaire complet, inspection visuelle diagnostic, transport (rétrocaveuse)	17 386.83\$
9558	H2Lab inc.	Analyses d'eau retour à la conformité	229.95\$
9559	Hydro-Québec	Électricité garage 129.04 \$ Électricité réservoir gravitaire 86.68 \$ Électricité patinoire 792.94 \$ Électricité hangar 155.84 \$ Électricité caserne 744.42 \$ Électricité parc & terrain tennis 68.45 Électricité maison des jeunes 235.90 \$ Électricité hôtel de ville 817.79 \$ Électricité station de pompage 1 482.70 \$ Électricité puits aqueduc 58.08 \$	4 571.84\$
9560	Lapierre Samuel	Frais déplacement	89.32\$
9561	Légaré Luc Urba+consultants	Modifications règlement d'urbanisme	634.66\$
9562	Société de l'assurance Automobile du Québec (SAAQ)	Immatriculation des véhicules	3 832.63\$
9563	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel	7 850.80\$
9564	Receveur Général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	377.10\$
9565	Leclair Julie	Remb. Frais non-résident	50.00\$
9566	Ministère du Revenu du Québec	DAS février 2020	9 272.94\$
9567	M.R.C. des Laurentides	Bacs bruns 240L	36 021.07\$
9568	Promotek	Rapport mensuel octobre & novembre 2019	333.68\$
9569	Receveur Général du Canada	DAS février 2020	3 376.94\$
9570	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouv. dossier cour municipale janvier 2020	86.23\$
5284-5324	Employés	Salaires février 2020	22 168.95\$
TOTAL			135 899.56\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9571	Aqua Data	Recherche de fuite (31/01)	898.24\$
9572	Carquest Canada Ltée	Graisse, fusibles, retour batterie	63.93\$
9573	Coopsco des Laurentides	Livres	533.56\$
9574	Les Entreprises Dobie inc.	Réparer souffleuse tracteur, réparer cylindre hydraulique 10 roues	212.70\$
9575	Gilbert P. Miller & Fils	Pelle hydraulique (03/02)	655.36\$
9576	Groupe JLD Ligue	Lumière tracteur	158.29\$
9577	Hamster	Papier, petite caisse, sacs à ordures, classeur 4 tiroirs	526.58\$
9578	Veolia Water Technologie Canada inc.	Chlore libre, chlore total	86.81\$
9579	Machineries Forget	Demi bague, coudes, boulons, raccords	29.09\$
9580	Matériaux R. McLaughlin inc.	Lunette de sécurité	14.92\$
9581	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccords, boyau, adaptateurs	104.52\$
9582	Portes de Garage Pro-Tech	Réparer porte caserne	467.31\$
9583	Purolator inc.	Frais de transport	11.04\$
9584	Service Informatique des Laurentides inc.	Technicien informatique 13/02, 25/02	183.96\$
9585	Les Services Pierre Goulet inc.	Recherche de fuite (02/02)	804.83\$
9586	Visa Desjardins	Courrier recommandé, timbres, café, lait, crème, essence, chaises de bureau (3)	1 115.62\$
TOTAL			5 866.76\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 36-20
TRAVAUX RUE PRINCIPALE DEMANDE DE PAIEMENT # 2

ATTENDU QUE suite à la vérification par la firme d'ingénieur Équipe Laurence, de la demande de paiement # 2 soumise par la compagnie Excapro inc., au montant de 161 125,14\$ et en regard aux travaux effectués sur le rue Principale;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient advenant un retard dans les travaux, l'application d'un montant forfaitaire de mille dollars (1 000\$) par jour passé le délai prescrit en guise de dommages et intérêts;

ATTENDU QUE selon l'addenda # 3, paragraphe 5, l'entrepreneur était autorisé à débiter les travaux à partir du 2 septembre 2019 et que tous les travaux devaient être complétés à l'intérieur d'un délai de 6 semaines, fixant ainsi la date limite au 12 octobre 2019;

ATTENDU QUE les travaux ont été principalement terminés en date du 15 novembre 2020, sauf le marquage de la chaussée et le réaménagement des terrains, ceux-ci devant être exécutés en 2020;

ATTENDU QUE le conseil désire appliquer la clause de défaut de terminer les travaux dans le délai prescrit, en tenant compte que les travaux étaient principalement terminés en date du 15 novembre 2019, établissant ainsi un nombre de 34 jours de retard et fixant la compensation à verser à la municipalité par Excapro à 34 000\$ en guise de dommages et intérêts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau autorise le paiement du 2^o versement duquel un montant de 34 000\$ devra être déduit en compensation des dommages et intérêts pour les 34 jours de retard, ceci dès réception des quittances finales requises des entrepreneurs ayant dénoncé des contrats en rapport avec ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-20
RECYCLAGE DES VIEUX LUMINAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE les travaux de changement des luminaires de rues seront exécutés au cours du mois de mars par la compagnie Énergère;

CONSIDÉRANT QU'environ 90 luminaires seront changés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau désire obtenir les luminaires dans le but de la création d'une œuvre artistique future.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau autorise le Comité des Loisirs à garder lesdits luminaires, le comité devra cependant voir à l'entreposage au transport, à l'élimination sécuritaire du mercure dans un endroit autorisé et assumer tous les frais pouvant être occasionnés relatifs à ce don.

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, n'étant pas en accord avec cette proposition, demande à ce que la Mairesse procède au vote :

Pour cette proposition : 4 conseillers

Contre : 1 conseiller

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-20
RENCONTRE CITOYENNE

ATTENDU QUE Monsieur le conseiller Dean Brisson suggère qu'une ou des rencontres citoyennes soient organisées ;

ATTENDU QUE le conseil n'est pas unanime sur cette suggestion, la participation des citoyens lors de précédentes opportunités de rencontre n'ayant pas été très démonstrative d'un intérêt en ce sens;

ATTENDU QU'advenant la nécessité ou la manifestation de la population de la tenue d'une telle rencontre il sera toujours possible qu'un tel évènement soit organisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson :

Qu'une ou des rencontres citoyennes soient organisées.

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, n'étant pas en accord avec cette proposition, demande à ce que la Mairesse procède au vote :

Conseiller en faveur de la tenue d'une rencontre citoyenne : 2

Conseiller contre la tenue d'une rencontre citoyenne : 3

La majorité des membres du conseil n'étant pas en faveur de cette proposition, celle-ci est donc rejetée à la majorité des membres du conseil.

RÉSOLUTION 39-20
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DU 13 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-20
DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE 233-235 RUE PRINCIPALE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 233-235 rue Principale et consistant en, permettre:

- L'augmentation de la largeur du bâtiment complémentaire projeté à plus de 60% de la largeur du bâtiment principal existant, soit 6.4 mètres au lieu de 4.7 mètres, le tel qu'exigé à l'article 7.6.2 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur;
- La réduction de la marge de recul latérale du bâtiment complémentaire projeté de 3 mètres à 1.51 mètre, le tout tel qu'exigé à l'article 7.2 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur;

Selon le certificat de localisation minutes # 5835 datant du 11 janvier 2010 et préparé par M. Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée sans modification.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération.

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à régulariser des problèmes de non-conformités à la réglementation présentement en vigueur d'un bâtiment complémentaire (déjà existant et à reconstruire);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la demande de dérogation est acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-20
APPROBATION DU PROGRAMME D'INSPECTION DES RIVES ET DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES 2020

ATTENDU QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement a présenté un programme d'inspection des rives et des installations septiques pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec cette programmation;

ATTENDU QUE l'article 119.0. 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit ce qui suit :

- « lorsqu'une municipalité est tenue d'appliquer tout ou partie d'un règlement pris en vertu de la présente loi, les fonctionnaires ou employés de cette municipalité, **dûment autorisés** par celle-ci, sont investis des pouvoirs prévus à l'article 229 aux fins d'application de ce règlement »;

ATTENDU QU'afin de se conformer à cet article le conseil se doit de nommer l'officier municipal en bâtiment et en environnement, responsable de l'application du règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que le conseil autorise l'officier municipal en bâtiment et en environnement à procéder à l'inspection des rives et des installations septiques selon la programmation présentée pour 2020 ainsi que l'achat du matériel requis et que pour les années subséquentes l'inspection soit faite en alternance sur les divers plans d'eau (Lac Maillé, Rivière-Rouge, etc.).

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est nommé responsable de l'application du règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, du règlement d'urbanisme et de nuisances de la municipalité et de tous autres règlements relevant de sa compétence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-20
PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 166 783\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes,

dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-20

OFFRE POUR LE REMPLACEMENT DU SCADA DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'ordinateur et les logiciels présentement utilisés pour le suivi du système d'alimentation en eau potable date de plusieurs années et que ceux-ci ne sont plus compatibles avec les nouvelles versions de Windows et ViewSE;

ATTENDU QUE la compagnie Automation R.L. inc nous a fait parvenir une proposition pour le remplacement du SCADA du système d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE cette proposition permettra la programmation d'alarmes sur cellulaires aux utilisateurs advenant un problème sur le système d'alimentation en eau potable, permettant ainsi une intervention plus rapide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la soumission reçue en date du 24 février 2020 de Automation R.L. inc. au montant de 16 400\$ plus taxes est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-20

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de ± 55 000 litres d'abat-poussière liquide 35% (2 épandages par été), pour les années 2020-2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 45-20

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer le fauchage le long des chemins, pour les années 2020-2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-20

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / BALAYAGE DES RUES
POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer le balayage des rues de la municipalité, pour les années 2020-2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 47-20

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SCHELLEMENT DE
FISSURES POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer le scellement de fissure en 2020, en incluant le nettoyage, le séchage, la fourniture et pose du matériel ainsi que la signalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 48-20

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer le marquage de la chaussée en 2020, consistant au traçage de \pm 25 kms d'une ligne axiale jaune de 120mm réfléchissante norme MTQ, frais de transport, déplacement et signalisation inclus

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 49-20

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX
MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC /
NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE L'ÉVÈNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête nationale et que Monsieur Dean Brisson est nommé comme responsable de l'évènement et de la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 50-20

DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2020)-100-28 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du règlement (2020)-100-28 ayant pour objet d'autoriser sous certaines conditions la résidence de tourisme dans les aires d'affectation faunique (FA) et villégiatures (V), d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle faible densité (RA) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation touristique mixte (TM) et d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle forte densité (RF) au détriment de l'affectation commerciale artérielle (CA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 51-20

CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2020

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite soutenir la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à pour 2019 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à mener des activités de sensibilisation en ce sens, en :

- Effectuant une publication via les médias sociaux de la municipalité.
- Publier l'article produit à cet effet par l'APQ dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-20

INSCRIPTION À LA FORMATION « ENTRETIEN DES PARCS MUNICIPAUX »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que Monsieur Benoit Brosseau, directeur des travaux publics est autorisé à participer à la formation « Entretien des parcs municipaux » qui aura lieu le 26 mars 2020 à Ste-Agathe-des-Monts, les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-20

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la municipalité d'Huberdeau, encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 54-20

APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE DE LAURENTIDES-LABELLE / PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

D'appuyer la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée de Laurentides-Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'infrastructure, Madame Catherine McKenna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 55-20

PARC FAMILLE PROVOST / DEMANDE DE PRIX OCTROI D'UN MANDAT À UN BIOLOGISTE ET UN ARPENTEUR

ATTENDU QU'en 2019 Monsieur Lionel Provost a cédé à titre gratuit un terrain en bordure de la Rivière Rouge pour l'aménagement d'un parc;

ATTENDU QU'avant de pouvoir procéder à l'aménagement de ce terrain, il est nécessaire de faire déterminer la ligne des hautes eaux afin de respecter la réglementation;

ATTENDU QUE pour ce faire il est nécessaire de recourir à des professionnels (biologiste et arpenteur géomètre);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil autorise l'officier en bâtiment et en environnement à faire des demandes de prix auprès de biologistes et d'arpenteurs-géomètres afin de faire établir et situer la ligne des hautes eaux nécessaire à l'accomplissement des travaux d'aménagement du parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 56-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DU CALVAIRE

ATTENDU QUE le Comité du Calvaire a fait parvenir une demande d'aide financière à la municipalité dans le but d'amasser des fonds afin de sabler et repeindre les statues du Calvaire;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en avril 2019 une politique de soutien aux organismes, regroupements et aux individus du milieu, laquelle demande stipule ce qui suit :

La demande doit être déposée avant le 15 octobre de l'année précédant le versement, dans le but de permettre au conseil d'évaluer cette dernière dans le cadre de sa planification budgétaire et doit être accompagnée des documents suivants :

- Dernier bilan financier de l'organisme demandeur.
- Composition du conseil d'administration.
- Bilan prévisionnel de l'évènement visé par la demande (revenus et dépenses anticipées et à quoi serviront les profits, s'il y a lieu)
- Formulaire de demande dûment complété. (annexe 1)

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été présentée selon la procédure requise;

ATTENDU QU'après vérification il existe des possibilités d'obtenir du financement auprès d'autres paliers de gouvernement pouvant aller jusqu'à 80% du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Qu'étant donné que pour 2020 aucun budget n'a été prévu en regard à cette demande, qu'afin d'aider le Comité à obtenir les fonds nécessaires pour effectuer les travaux nécessaires, que la municipalité offre un soutien administratif au Comité du Calvaire afin de les aider pour compléter les demandes de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-20

DEMANDE DE PASSAGE À VÉLO DU GRAND FONDO MONT-TREMBLANT

ATTENDU QUE l'organisation du Gran Fondo Mont-Tremblant a fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau dans le cadre de leur évènement cycliste qui se tiendra le 23 mai 2020;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période et qu'elle est favorable au passage sur son territoire des cyclistes lors de cet évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil municipal approuve la tenue de la 7^e édition de l'évènement cycliste Gran Fondo Mont-Tremblant devant se tenir le 23 mai 2020 et est favorable au passage sur son territoire (rue Principale/route 364) des cyclistes lors de cette activité.

Qu'autorisation est également donnée aux organisateurs d'installer des équipements (toilettes, tentes et autres infrastructures) sur le terrain de balle et la patinoire durant la journée de l'activité, le tout devra être remis en état dès que l'activité sera terminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 58-20
JOURNÉE DE LA CULTURE 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la programmation d'activité présentée dans le cadre des journées de la culture 2020 est acceptée et que Monsieur Dean Brisson, conseiller est autorisé à engager des dépenses en regard à cette programmation jusqu'à concurrence du budget prévu, soit 1 800\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-20
PROJET DE CRÉATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

ATTENDU QUE monsieur Dean Brisson désire mettre sur pied un comité culturel dans le but de la création d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE cette initiative permettrait à la municipalité d'accéder à plus de possibilités de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil est en accord avec la création d'un comité culturel dont un des objectifs sera d'élaborer un projet de politique culturelle municipale pour présentation au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 60-20
ABRI ET PARC INTERGÉNÉRATION FRÉDÉRIC BACK 2020-2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le personnel de l'administration de la municipalité entreprenne des démarches afin d'obtenir des coûts pour la construction d'un abri dans le Parc Ghislaine et Frédéric Back afin que le conseil soit en mesure de présenter une demande de subvention advenant l'admissibilité de ce projet à une aide financière.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette décision, désirant approfondir la discussion sur ce sujet, la mairesse demande à ce que ce sujet soit reporté au mois prochain et un vote est fait en ce sens :

Soit le report de ce sujet au mois prochain :

Pour le report au mois prochain : 4 conseillers
Contre le report au mois prochain : 2 conseillers

La majorité des membres du conseil étant pour le report de ce sujet au mois prochain, aucune décision n'est donc prise en regard à cette proposition.

RÉSOLUTION 61-20
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.